

A woman wearing a white hard hat with the 'ECOLAB' logo, safety glasses, and a white button-down shirt is holding a black tablet. She is standing in a factory or industrial setting, with large machinery and blue structural elements visible in the background. The lighting is bright and focused on her.

**ECOLAB**<sup>®</sup>

**RÉPONSES ÉTHIQUES :  
LE CODE DE  
CONDUITE D'ECOLAB**



Nous sommes convaincus qu'une équipe diversifiée, inclusive et motivée est essentielle à la réussite de nos employés, de notre entreprise, de nos clients et de nos communautés.

## L'importance de notre code : un message du PDG Christophe Beck

### Chers collègues :

Chez Ecolab, nous sommes convaincus qu'une équipe diversifiée, inclusive et motivée est essentielle à la réussite de nos employés, de notre entreprise, de nos clients et de nos communautés. Depuis un siècle, nous avons développé notre activité en travaillant ensemble avec des perspectives diverses, tout en faisant ce qui est correct, juste et honnête. Pour atteindre nos objectifs et poursuivre notre mission de protection des personnes et des ressources essentielles à la vie, nous devons agir de manière éthique dans chaque interaction, chaque jour.

C'est dans ce contexte que je suis heureux de partager avec vous le Code de conduite d'Ecolab. Nous y abordons les sujets relatifs à nos valeurs, nos convictions et les attentes que nous avons les uns envers les autres chez Ecolab. Je vous invite à lire ce document et à l'utiliser comme guide dans vos interactions quotidiennes entre collègues et avec nos clients. Si vous êtes témoin de tout comportement contraire à l'éthique, veuillez le signaler par l'intermédiaire des ressources indiquées dans ce document.

Nous ne serions pas l'entreprise que nous sommes aujourd'hui sans notre personnel incroyable. Nous sommes One Ecolab. Une seule famille. Et ensemble, avec nos clients, nous rendons le monde plus propre, plus sûr et plus sain. J'ai hâte de perpétuer notre héritage qui consiste à constamment faire de grandes choses pour l'humanité et à le faire de la bonne manière.

Cordialement,  
**Christophe Beck**  
Président du conseil et Président-directeur général

# Nos Valeurs

## NOUS ATTEIGNONS NOS OBJECTIFS

Nous obtenons des résultats pour nos clients, nos actionnaires et les uns pour les autres.



## NOUS AGISSONS DE LA BONNE MANIÈRE

Nous sommes honnêtes, dignes de confiance et sérieux dans nos actions. Nous agissons avec intégrité.



## NOUS NOUS METTONS AU DÉFI

Nous allons au-delà du statu quo, nous apprenons et grandissons, puis nous innovons pour améliorer les processus et obtenir de meilleurs résultats.

## NOUS FAISONS LA DIFFÉRENCE

Nous avons un impact positif sur les personnes qui nous entourent, sur notre communauté et sur notre monde. Nous inspirons les autres à faire eux aussi une différence positive.



## NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE AVEC DES PERSPECTIVES DIVERSES

Nous travaillons ensemble pour le bien de l'équipe et de l'entreprise, à travers les fonctions et les zones géographiques. Nous partageons nos connaissances et nous nous soutenons mutuellement.



## NOUS FAISONS TOUT CELA AVEC SOIN, EN DONNANT LA PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ

Les actions quotidiennes de tous les employés d'Ecolab définissent en fin de compte qui nous sommes en tant qu'entreprise.



# Sommaire

## L'IMPORTANCE DE NOTRE CODE : UN MESSAGE DU PDG CHRISTOPHE BECK

i

## NOS VALEURS

ii

## 1 NOTRE CODE ET NOTRE RÔLE

1

Nous veillons au respect de notre Code	2
Nous posons des questions et signalons les préoccupations	3
Nous apportons notre contribution aux enquêtes	4

## 2 COMMENT NOUS TRAVAILLONS LES UNS AVEC LES AUTRES

5

Nous traitons les autres avec respect	6
Nous promovons l'égalité des chances en matière d'emploi, la diversité, l'équité et l'inclusion	7
Nous assurons la sécurité du lieu de travail	8
Nous préservons la confidentialité des données	9
Nous respectons les droits humains	10

## 3 COMMENT NOUS TRAVAILLONS AVEC NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX ET NOS CLIENTS

11

Nous promovons la qualité et la sécurité des produits	12
Nous protégeons les informations confidentielles de nos partenaires commerciaux	13
Nous travaillons de manière éthique avec le gouvernement des États-Unis	14
Nous maintenons des pratiques commerciales honnêtes	15

## 4 COMMENT NOUS TRAVAILLONS AVEC NOS COMMUNAUTÉS

16

Nous promovons la participation communautaire et la responsabilité sociale des entreprises	17
Nous ne participons pas à la fraude ni à la corruption	18
Nous soutenons la concurrence loyale	20
Nous respectons les exigences en matière de commerce transfrontalier	21
Nous protégeons l'environnement	22
Nous nous engageons dans les activités politiques de manière responsable	23

## 5 COMMENT NOUS TRAVAILLONS POUR ECOLAB

24

Nous évitons tout conflit d'intérêts	25
Nous échangeons des cadeaux, des marques de courtoisie et des divertissements de manière éthique	27
Nous protégeons les informations confidentielles	29
Nous gérons nos partenaires commerciaux de manière responsable	30
Nous assurons la sécurité de nos données	31
Nous protégeons les actifs d'Ecolab	32
Nous luttons contre les délits d'initié	33
Nous tenons des registres exacts	34
Nous communiquons de manière appropriée	36



# 1 Notre Code et notre rôle



# Nous veillons au respect de notre Code

Tout le monde chez Ecolab respecte notre Code, nos politiques et les lois en vigueur.

## COMMENT RESPECTONS-NOUS NOTRE CODE ?

- Nous respectons notre Code et comprenons qu'il s'applique à tous les employés, administrateurs et directeurs d'Ecolab, à tous les employés des sociétés affiliées et des coentreprises détenues en majorité, ainsi qu'à tous nos agents, sous-traitants et consultants.
- Nous respectons toutes les lois en vigueur, et lorsque la loi en vigueur est plus stricte que notre Code, nous suivons la règle la plus stricte.
- Nous comprenons que les violations de notre Code, de nos politiques ou de toute loi ou réglementation en vigueur peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Les managers comprennent et appliquent notre code, puis veillent à ce que leurs subordonnés directs comprennent leurs responsabilités et répondent aux questions des employés. Les managers sont tenus de faire part de leurs préoccupations aux services des ressources humaines, au [service mondial de conformité et d'éthique](#) ou à la [ligne d'assistance du Code de conduite](#).

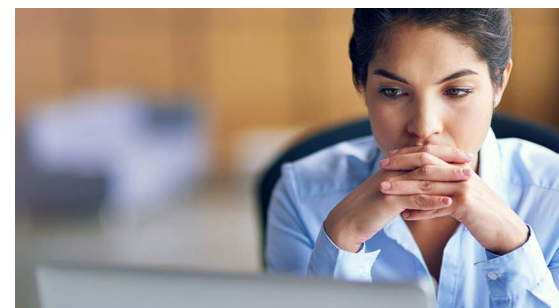
Une dérogation à notre Code n'est accordée que dans des circonstances exceptionnelles par le conseil d'administration ou un comité du conseil d'administration.

Ecolab révisé régulièrement son Code, ainsi que les politiques de l'entreprise qui s'y rapportent, et apporte les modifications nécessaires ou jugées indispensables.

## QUEL RÔLE JOUONS-NOUS DANS L'APPLICATION DE NOTRE CODE ?

Nous nous assurons que nous respectons tous notre Code, nos politiques, ainsi que toutes les lois et réglementations en vigueur. Nous apprenons les règles qui s'appliquent à notre rôle, et nous sommes prêts à nous exprimer si nous avons des questions ou des préoccupations.

Les managers d'Ecolab ont la responsabilité supplémentaire d'adopter un comportement éthique, de superviser leurs subordonnés directs et d'être un point de contact pour les questions et les préoccupations.



## Lorsque nous prenons des décisions et agissons, nous nous posons toujours les questions suivantes :

- Mon action est-elle conforme à notre Code, à nos politiques et à la loi en vigueur ?
- Est-ce que je souhaiterais que mon action soit rendue publique ?
- Mon action reflète-t-elle les valeurs d'Ecolab et est-elle la bonne chose à faire ?

Si vous ne pouvez pas répondre « oui » à toutes ces questions, vous devez alors réfléchir à nouveau à votre action et consulter votre manager ou le service mondial de conformité et d'éthique avant de poursuivre.



## PAS DE REPRÉSAILLES

Ecolab ne tolère pas les représailles à l'encontre des employés qui posent des questions, signalent leurs préoccupations ou coopèrent aux enquêtes. Si vous avez connaissance d'actes de représailles, vous devez immédiatement contacter votre manager, le service mondial de conformité et d'éthique ou notre ligne d'assistance du Code de conduite.

Veillez consulter notre [Politique de signalement et d'enquête](#) pour plus de détails.

# Nous posons des questions et signalons les préoccupations

Chez Ecolab, nous prenons la parole. Si nous remarquons un comportement qui, selon nous, est susceptible d'enfreindre nos politiques ou notre Code, nous sommes tenus de le signaler immédiatement et avec bonne foi ; ou si nous ne sommes pas sûrs de quelque chose, nous demandons de l'aide. Signaler les préoccupations et poser des questions est notre responsabilité et la meilleure façon de continuer à faire affaire de la bonne manière.

Nous avons l'obligation de signaler une violation potentielle de notre Code.

Chez Ecolab, plusieurs méthodes s'offrent à vous pour obtenir de l'aide et signaler vos préoccupations.

- Votre manager
- Le service des ressources humaines
- [Le service juridique](#)
- [Le service mondial de conformité et d'éthique](#)
- [Le directeur des affaires juridiques](#)
- Notre ligne d'assistance du Code de conduite : le numéro de la ligne d'assistance pour les États-Unis, le Canada et Porto Rico est le 800-299-9442 ; pour les autres pays, voir [ici](#)
- Vous pouvez également faire un signalement en ligne sur la ligne d'assistance du Code de conduite en utilisant notre [formulaire](#) de soumission accessible au public.



Les signalements peuvent être faits de manière anonyme sur notre ligne d'assistance du Code de conduite dans la plupart des territoires de compétence et des situations. Le fait que vous soyez

autorisé à signaler des violations potentielles du Code de conduite de manière anonyme dépend des lois en vigueur dans votre pays. Certains pays limitent ou interdisent de signaler certaines préoccupations sans indiquer son identité.

Si vous êtes un employé travaillant au sein de l'Union européenne et que vous faites un signalement par l'intermédiaire de la ligne d'assistance du Code de conduite, les lignes directrices suivantes s'appliquent :

- Il vous sera demandé d'autoriser l'utilisation de votre nom dans le signalement.
- Vous ne devrez divulguer le nom d'un employé soupçonné d'avoir commis un acte répréhensible que lorsque cela est nécessaire.
- Nous utiliserons les informations que vous nous fournissez uniquement pour enquêter sur votre signalement en particulier et à aucune autre fin.
- Nous ne divulguons pas l'employé nommé qui a fait le signalement.



# Nous apportons notre contribution aux enquêtes

Ecolab prend au sérieux les signalements de mauvaise conduite et de violation de notre Code et de nos politiques.

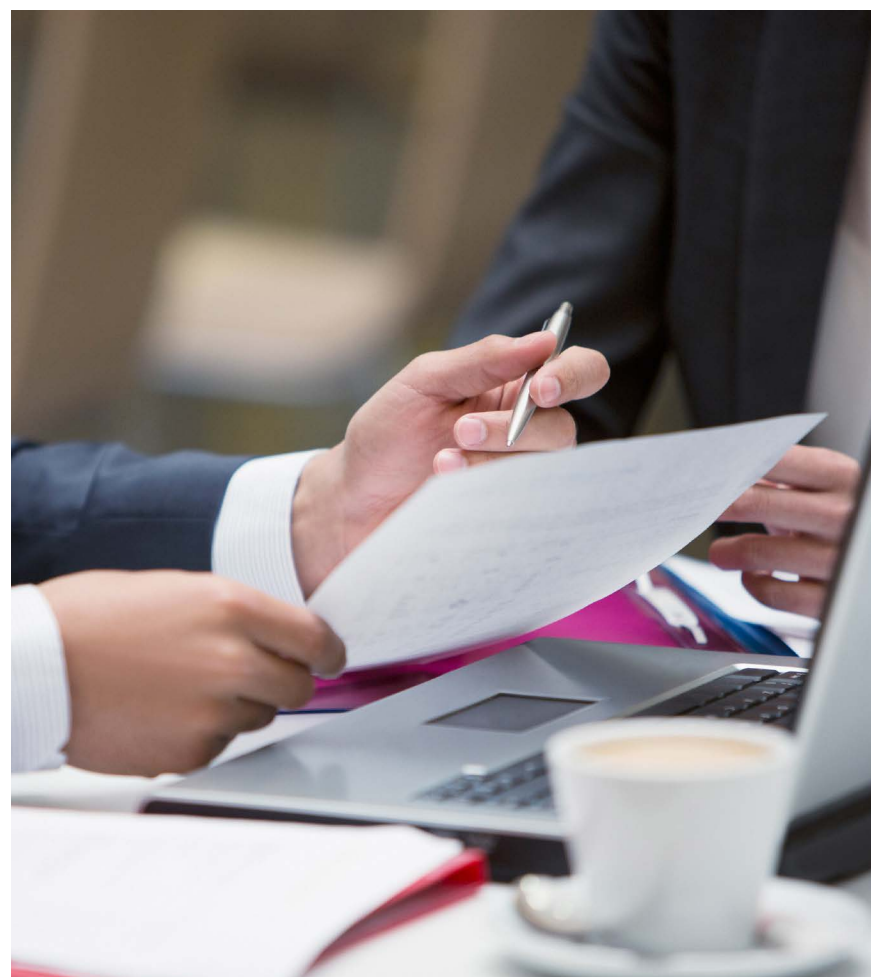
## COMMENT ECOLAB MÈNE-T-ELLE SES ENQUÊTES ?

- À la suite d'une allégation, le directeur de la conformité, ou la personne désignée, chargera un enquêteur interne de mener l'enquête de manière approfondie et rapide. Dans certaines circonstances, un enquêteur externe peut être désigné.
- L'enquêteur principal fera des recommandations qui peuvent consister à ne prendre aucune mesure, à fournir un accompagnement ou une formation, à proposer une certaine forme de mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement, et d'autres mesures si cela est jugé approprié.
- Le service mondial de conformité et d'éthique informera la personne qui a fait le signalement lorsque l'enquête sera terminée.
- Nous attendons des employés qu'ils maintiennent la confidentialité des enquêtes et qu'ils ne discutent pas de l'affaire avec leurs collègues.

Veuillez consulter notre [Politique de signalement et d'enquête](#) pour plus de détails.

## QUE FAIT ECOLAB LORSQU'UN SIGNALEMENT EST FAIT ?

Ecolab répond immédiatement aux signalements et s'efforce de maintenir la confidentialité du signalement dans la mesure du possible. En retour, nous attendons des employés qu'ils contribuent à protéger la confidentialité du signalement et de l'enquête en ne discutant pas de l'affaire avec leurs collègues.







# 2 Comment nous travaillons les uns avec les autres



# Nous traitons les autres avec respect

Ecolab ne tolère aucune forme de harcèlement ou de manœuvre d'intimidation. Nous traitons toujours les autres avec respect. Cela inclut les interactions avec nos collègues de travail et les autres personnes avec lesquelles nous travaillons, y compris les prestataires, les fournisseurs et les clients.

## COMMENT TRAITONS-NOUS LES AUTRES AVEC RESPECT ?

- Nous nous traitons mutuellement avec respect et nous tenons compte de la manière dont notre comportement et nos propos peuvent affecter nos collègues et notre équipe.
- Nous nous exprimons et contactons le service des ressources humaines ou l'une des méthodes de signalement disponibles lorsque nous avons des questions ou des préoccupations concernant un comportement potentiellement harcelant.
- Nous ne participons pas à un comportement de harcèlement, comme :
  - le harcèlement verbal : qui consiste à intimider ou faire des remarques désobligeantes, proférer des insultes ou des blagues ou remarques déplacées ;
  - le harcèlement physique : toute agression ou autres actions d'intimidation physique ;
  - le harcèlement visuel : qui consiste à afficher ou envoyer des caricatures, des dessins, des photos ou tout autre matériel potentiellement offensant, qu'ils soient imprimés ou électroniques ; ou
  - le harcèlement sexuel : faire des avances physiques ou verbales importunes, demander des faveurs sexuelles ou adopter un autre comportement sexuel inapproprié.

Nous ne faisons jamais de la soumission à un comportement de harcèlement une condition d'emploi ou un facteur dans les décisions d'embauche.

## QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ?

Le harcèlement se définit comme toute forme de comportement inapproprié susceptible de créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant qui a un impact négatif sur les performances professionnelles d'un employé.

Les manœuvres d'intimidation peuvent comprendre des exemples d'humiliation publique, comme le fait de réprimander quelqu'un, d'élever la voix de manière inappropriée ou de critiquer quelqu'un de manière répétée dans un groupe.

### QUESTION

Mon manager crie fréquemment sur l'un de mes collègues et le traite de tous les noms. Je ne suis pas certain, mais mon collègue semble être mal à l'aise. Devrais-je laisser mon collègue s'occuper de cette situation ?

### RÉPONSE

Non. Vous êtes tenu de signaler tout comportement qui, selon vous, pourrait constituer une violation de notre Code. Les intimidations constituent un comportement de harcèlement et doivent être signalées en employant une des nombreuses méthodes de signalement à votre disposition.





## Nous promovons l'égalité des chances en matière d'emploi, la diversité, l'équité et l'inclusion

Ecolab s'efforce de maintenir un environnement de travail diversifié, inclusif et équitable où nous travaillons en équipe dans le respect.

### COMMENT PROMOUVONS-NOUS L'ÉGALITÉ DES CHANCES EN MATIÈRE D'EMPLOI, LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION ?

- Nous ne pratiquons aucune discrimination fondée sur des caractéristiques personnelles ou des conditions protégées par la législation nationale, étatique ou locale, telles que le sexe, la race, l'origine ethnique, la nationalité, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, l'âge, le handicap, l'état civil ou le statut de vétéran.
- Nous prenons des décisions en matière d'emploi sur la base des qualifications d'une personne et de sa capacité à effectuer son travail.
- Nous cherchons à avoir des points de vue différents dans notre équipe et nous promovons un lieu de travail inclusif et respectueux.
- Nous prenons la parole et contactons le service des ressources humaines ou avons recours à l'une des méthodes de signalement disponibles lorsque nous avons des questions ou des préoccupations.

Du fait que les lois et les réglementations diffèrent selon les sites dans lesquels Ecolab opère, nous devons consulter notre responsable, le service des ressources humaines ou le service mondial de conformité et d'éthique si nous avons des questions. Si nous avons une préoccupation à partager, nous devons faire appel aux méthodes de signalement disponibles.

### QU'EST-CE QUE LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION ?

Nous célébrons notre diversité, qui se reflète à travers les différentes perspectives, origines, différences culturelles, physiques et sociales qui rendent chacun d'entre nous unique. Nous défendons l'inclusion en valorisant et en intégrant à bon escient les diverses perspectives et contributions de tous nos employés dans la structure d'Ecolab. Nous promovons le traitement équitable de chaque employé en veillant à ce que chacun d'entre eux ait accès à ce dont il a besoin pour se développer et s'épanouir.

# Nous assurons la sécurité du lieu de travail

Ecolab accorde la priorité à la sécurité. Nous maintenons un environnement sain et sûr pour tous les employés.

## COMMENT MAINTENONS-NOUS UN LIEU DE TRAVAIL SÛR ?

- Nous suivons les politiques, pratiques et procédures d'Ecolab en matière de santé et de sécurité, ainsi que toutes les règles, réglementations et lois applicables en matière de santé et de sécurité.
- Nous observons attentivement et signalons toute condition dangereuse ou malsaine à nos managers et donnons aux employés la possibilité d'arrêter de travailler lorsque les conditions ou les comportements ne sont pas sûrs.
- Nous ne tolérons pas les manœuvres d'intimidation, le harcèlement, les intimidations ou les menaces de violence.
- Nous signalons immédiatement les menaces ou les actes de violence à notre manager ou aux autorités d'urgence compétentes, si nécessaire. Les préoccupations peuvent également être signalées par l'intermédiaire de toutes les méthodes de signalement.
- Nous ne possédons pas d'armes (par exemple, des armes à feu, des couteaux) lorsque nous effectuons des services pour le compte d'Ecolab ou lorsque nous nous trouvons sur la propriété d'Ecolab, dans les véhicules d'Ecolab ou lorsque nous menons des activités pour Ecolab, sous réserve de la législation locale.
- Nous ne fabriquons pas, ne vendons pas, ne distribuons pas, ne possédons pas et n'utilisons pas de substances contrôlées susceptibles d'affecter le comportement lorsque nous travaillons sur la propriété d'Ecolab, lorsque nous conduisons ou montons dans des véhicules d'Ecolab ou lorsque nous menons des activités pour le compte d'Ecolab.
- Nous ne travaillons pas, y compris en conduisant dans le cadre de nos activités professionnelles, avec des facultés affaiblies par la consommation de drogues, et nous ne consomons pas d'alcool dans le cadre des activités professionnelles au sein d'Ecolab, sauf lors d'un événement social approuvé et autorisé.
- Nous signalons tout employé que nous soupçonnons d'être sous l'influence de l'alcool ou d'une substance contrôlée affectant le comportement.

## QU'EST-CE QU'UN LIEU DE TRAVAIL SÛR ?

Nous pensons qu'un lieu de travail sûr est un environnement où la santé et la sécurité de tous les employés sont préservées et où les risques pour la santé et la sécurité sont identifiés et pris en compte.



### QUESTION

Ma collègue omet régulièrement de porter les lunettes de sécurité nécessaires pour protéger ses yeux lorsque nous travaillons à l'intérieur de l'usine. Lorsque je lui en ai parlé, elle a répondu que les lunettes de sécurité s'embuaient et que cela compromettrait sa sécurité. Puisque j'en ai déjà parlé avec elle, y a-t-il vraiment autre chose que je puisse faire ?

### RÉPONSE

Oui. Si votre collègue refuse de porter l'équipement de protection individuelle obligatoire, vous devez signaler le problème en faisant usage des nombreuses options de signalement mises à votre disposition.





## Nous préservons la confidentialité des données

Ecolab respecte et protège les informations personnelles des employés.

### COMMENT PROTÉGEONS-NOUS LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS PERSONNELLES ?

- Nous protégeons les informations personnelles de nos employés et du personnel de nos clients, fournisseurs et partenaires commerciaux avec le plus grand soin, conformément à nos politiques et procédures et à toutes les lois en vigueur.
- Nous nous assurons de connaître toutes les politiques et procédures Ecolab applicables en matière de collecte, d'accès, d'utilisation, de transfert, de stockage et de destruction des informations personnelles dont nous sommes responsables.
- Nous transférons ou partageons les informations personnelles uniquement avec les personnes qui ont besoin de les connaître ou qui sont spécifiquement autorisées à y avoir accès.
- Nous n'utilisons les informations personnelles qu'à des [fins commerciales](#) nécessaires et nous ne les conservons qu'aussi longtemps qu'elles sont indispensables à ces fins commerciales spécifiques.
- Ecolab reconnaît que de nombreux pays dans lesquels nous opérons ont des lois spécifiques sur la confidentialité des données, et nous nous engageons à respecter ces lois.
- Nous signalons les préoccupations, y compris une potentielle violation de la confidentialité, en faisant usage des options de signalement.

Veuillez consulter notre [Politique de confidentialité Ecolab](#) pour plus de détails.

### QUE SONT LES INFORMATIONS PERSONNELLES ?

Les informations personnelles, ou données personnelles, sont des informations permettant d'identifier un individu, telles que votre nom, votre date de naissance, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique, vos informations financières et de santé, ainsi que d'autres informations personnelles telles que vos loisirs, vos centres d'intérêt et vos affiliations professionnelles.

# Nous respectons les droits humains

Ecolab s'engage à soutenir et à promouvoir les droits humains dans le cadre de ses activités et partout dans le monde.

## COMMENT SOUTENONS-NOUS LES DROITS HUMAINS ?

- Nous respectons toutes les lois applicables en matière de traite d'êtres humains, de travail forcé, d'esclavage et de travail des enfants.
- Nous ne travaillons pas avec des partenaires, des fournisseurs, des recruteurs ou d'autres tiers qui se livrent à la traite d'êtres humains, au travail forcé, à l'esclavage ou au travail des enfants, sous quelque forme que ce soit.
- Nous attendons de nos partenaires et des tiers qu'ils maintiennent un environnement de travail sûr, sain et sécurisé.
- Nous ne faisons pas de fausses déclarations sur les principales conditions d'emploi, y compris les salaires et les avantages sociaux, le lieu de travail, les conditions de vie ou le logement et les coûts associés, et nous ne travaillons pas avec des tiers qui font de telles fausses déclarations.
- Nous signalons toute préoccupation concernant des violations potentielles des droits humains à l'aide des méthodes de signalement disponibles.

Veuillez consulter notre [Politique mondiale relative aux droits humains](#) pour plus de détails.

## QUE SONT LES DROITS HUMAINS ?

Les droits humains sont des droits fondamentaux et universels que nous possédons tous et qui s'appliquent partout et à tout moment.



# 3 Comment nous travaillons avec nos partenaires commerciaux et nos clients



# Nous promovons la qualité et la sécurité des produits

La réputation d'Ecolab repose sur la qualité de ses produits et services. Nous sommes fiers d'une part, de maintenir en permanence les normes les plus élevées et d'autre part, de satisfaire et d'aller au delà des attentes de nos clients.

## COMMENT ASSURONS-NOUS LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PRODUITS ?

- Nous nous concentrons sur la qualité et la sécurité à toutes les étapes du développement des produits, y compris la conception, la fabrication, les tests, l'inspection, le stockage, le transport, l'utilisation par le client, la destruction et le recyclage ou la réutilisation.
- Nous gérons la sécurité des produits en identifiant, évaluant et communiquant aux managers concernés les risques et dangers potentiels de nos ingrédients, processus et produits.
- Nous ne prenons aucune mesure susceptible de mettre en péril la qualité et la sécurité de nos produits.
- Nous nous exprimons et soulevons toutes les questions ou préoccupations que nous avons concernant la qualité ou la sécurité de nos produits à l'aide des méthodes de signalement disponibles.

Veuillez consulter notre [politique mondiale de qualité](#) et notre [politique sur la sécurité et la gestion responsable des produits](#) pour plus de détails.

## QU'ENTENDONS-NOUS PAR « PROMOUVOIR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PRODUITS » ?

Nous promovons la qualité et la sécurité en maintenant un haut niveau de qualité pour les produits et services Ecolab, puis nous respectons tous nos processus et procédures internes ainsi que toutes les règles, réglementations et lois applicables à nos produits et services.







## Nous protégeons les informations confidentielles de nos partenaires commerciaux

Les partenaires commerciaux d'Ecolab, y compris nos clients et fournisseurs, nous confient leurs affaires et leurs données. Nous protégeons ces données.

### COMMENT PROTÉGEONS-NOUS LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DE NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX ?

- Nous partageons les informations confidentielles de nos partenaires commerciaux uniquement avec les personnes qui ont besoin de les connaître et, s'il s'agit de tiers, uniquement avec ceux qui ont accepté par écrit de se conformer à nos politiques, à nos procédures et à toute loi en vigueur.
- Nous ne collectons, stockons, accédons, utilisons ou transférons les informations relatives aux partenaires commerciaux que dans la mesure limitée où nous en avons besoin pour un objectif commercial spécifique.
- Nous respectons toutes nos procédures et politiques ainsi que toutes les lois applicables en matière de collecte, de stockage, d'accès, d'utilisation, de transfert et de destruction des informations confidentielles de nos partenaires commerciaux.
- Nous protégeons soigneusement et ne partageons pas les informations confidentielles qui appartiennent à nos partenaires commerciaux.
- Nous [demandons de l'aide](#) par l'intermédiaire des méthodes de signalement disponibles si nous avons des questions sur l'utilisation et le traitement des informations des partenaires commerciaux ou si nous pensons qu'il y a eu une violation de toute information confidentielle appartenant à un partenaire commercial.

Veuillez consulter notre [Politique mondiale sur la sécurité des informations](#) pour plus de détails.

### QUE SIGNIFIE LA PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DES PARTENAIRES COMMERCIAUX ?

Nous protégeons les informations et les données confidentielles qui nous sont fournies par nos partenaires commerciaux. Il peut s'agir aussi bien d'informations personnelles que de données exclusives.

# Nous travaillons de manière éthique avec l'État américain

Ecolab soutient fièrement ses clients de l'État américain et adhère aux réglementations, lois, exigences et conditions contractuelles en vigueur.

## COMMENT TRAVAILLONS-NOUS EN TANT QUE SOUS-TRAITANT DE L'ÉTAT AMÉRICAIN ?

- Nous devons comprendre et suivre toutes les exigences et réglementations contractuelles lorsque nous travaillons avec des clients du gouvernement.
- Nous soumettons des informations telles que les prix aux clients du gouvernement de manière complète et précise, et tout changement est signalé immédiatement et de manière exhaustive.
- Nous nous assurons toujours que tous les produits, matériaux et processus que nous utilisons sont conformes aux spécifications de nos contrats avec le gouvernement et si nous avons l'intention d'apporter des modifications aux exigences, nous obtenons l'approbation écrite d'un fonctionnaire autorisé avant d'effectuer le changement.
- Nous ne discutons pas avec les employés en exercice ou les anciens employés du gouvernement, ni ne leur offrons d'opportunités d'emploi ou de conseil, sans avoir obtenu l'autorisation du service des ressources humaines et du service mondial de conformité et d'éthique.
- Nous n'offrons aucun objet de valeur à un employé ou à un entrepreneur de l'État américain ou aux membres de sa famille immédiate, à l'exception d'un rafraîchissement modeste tel qu'une boisson gazeuse ou un café, qui peut être offert de manière occasionnelle dans le cadre de réunions d'affaires.

- Nous n'offrons, ne fournissons, ne sollicitons ou n'acceptons aucune contrepartie de valeur de quiconque en échange d'une considération favorable pour un contrat ou un sous-contrat de l'État américain.
- Nous ne cherchons pas à obtenir ou à solliciter des informations sur la sélection des sources ou sur les offres ou propositions avant l'attribution d'un contrat gouvernemental, et si nous recevons de telles informations, ou toute autre information confidentielle ou exclusive, nous le signalons au service juridique.
- Nous coopérons à toute enquête ou audit du gouvernement et ne dissimulons, ne détruisons ni ne modifions jamais aucune information liée à une enquête ou un audit.
- Nous signalons immédiatement au service mondial de conformité et d'éthique ou à la ligne d'assistance du Code de conduite tout cas de fraude éventuelle, de paiement excessif concernant nos contrats avec le gouvernement ou tout autre comportement qui enfreint notre Code, nos politiques ou la loi en vigueur.
- Nous révisons régulièrement notre [Manuel des politiques et procédures relatives aux contrats du gouvernement fédéral](#) et contactons le personnel des ventes aux gouvernements ou le service juridique si nous avons des questions sur les contrats du gouvernement ou les exigences que nous devons respecter.

Veillez consulter notre [Manuel des politiques et procédures relatives aux contrats du gouvernement fédéral](#) pour plus de détails.

## QU'EST-CE QU'UN CLIENT DE L'ÉTAT AMÉRICAIN ?

Ecolab est un fournisseur de l'État américain, ce qui nous oblige à respecter un ensemble de lois, de réglementations et de procédures en vigueur et à répondre à des exigences strictes en matière de contrats gouvernementaux. La plupart de nos clients de l'État américain sont des bases militaires, des installations et des bâtiments fédéraux, ainsi que des prisons fédérales. Certains de nos clients, tels que les aéroports et les musées, peuvent également être considérés comme des clients de l'État américain.





## Nous maintenons des pratiques commerciales honnêtes

Ecolab communique des informations véridiques sur ses produits et services dans ses documents de marketing et de publicité.

### COMMENT COMMERCIALISONS-NOUS HONNÊTEMENT ?

- Nous n'exagérons pas et ne faisons pas de fausses déclarations sur les caractéristiques et les usages de nos produits et services.
- Nous nous assurons que toutes les allégations de commercialisation sont vraies, non trompeuses, étayées par des documents justificatifs et conformes aux lois et réglementations en vigueur.
- Nous soumettons toute allégation comparative dans la commercialisation ou la publicité au service juridique pour examen avant publication.
- Nous soumettons toute allégation marketing ou publicitaire concernant des produits réglementés au service des affaires réglementaires pour examen avant diffusion.
- Nous ne dénigrons pas et ne faisons pas d'allégations fausses ou trompeuses sur les produits ou services de nos concurrents.

Veillez consulter notre [politique mondiale sur les allégations comparatives](#) pour plus de détails.

### QUE SIGNIFIE LE MARKETING HONNÊTE ?

Le marketing honnête signifie que nous veillons à ce que les affirmations que nous faisons sur nos produits et services soient exactes, précises et complètes.



# 4 Comment nous travaillons avec nos communautés



### QUESTION

Une communauté dans laquelle nous opérons vient d'être frappée par une tempête majeure qui a coupé l'électricité et privé de nombreuses familles de leur toit. Une organisation caritative locale a sollicité des produits pour les victimes, notamment du désinfectant pour les mains. Nous avons plusieurs cartons de notre désinfectant pour les mains en stock dans notre installation. Puis-je fournir ces articles à l'organisation caritative immédiatement ?

### RÉPONSE

Non. Bien que nous fassions don de produits dans certaines circonstances, nous avons mis en place une procédure spécifique pour nous assurer que ces dons sont traités correctement. Vous devez d'abord examiner la procédure décrite dans notre [Politique mondiale en matière de dons](#) et vous assurer que toutes les étapes et approbations sont bien suivies.

## Nous promouvons la participation communautaire et la responsabilité sociale des entreprises

Ecolab soutient les communautés dans lesquelles nous opérons et que nous servons.

### COMMENT PROMOUVONS-NOUS LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES ?

- Nous promouvons le bien-être de nos employés, de nos clients et d'autres personnes en contribuant à des programmes et des initiatives qui améliorent la qualité de vie dans leurs communautés.
- Nous pensons que le soutien de nos communautés profite à leur vitalité économique et sociale en général, tout en les rendant meilleures pour tous.
- Nous signalons nos préoccupations à l'aide des méthodes de signalement disponibles.

Veuillez consulter notre [Politique relative à l'impact sur les communautés](#) et notre [Politique mondiale de dons](#) pour plus de détails.

### QU'EST-CE QUE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES ?

On parle de responsabilité sociale des entreprises lorsque des entreprises prennent des mesures pour promouvoir des impacts positifs dans les communautés où elles opèrent et qu'elles servent.



# Nous ne participons pas à la fraude et à la corruption

Ecolab mène ses activités de manière éthique et ne paie ni n'accepte aucun pot-de-vin, que ce soit directement ou indirectement, et ne s'engage pas dans des activités de corruption pour obtenir ou conserver des affaires ou des opportunités commerciales.

## COMMENT ÉVITONS-NOUS LA FRAUDE ET LA CORRUPTION ?

- Nous n'offrons aucun objet de valeur dans l'intention d'influencer indûment un fonctionnaire, y compris les employés d'agences gouvernementales ou d'entreprises contrôlées par le gouvernement ou lui appartenant, les membres de familles royales, les partis politiques, les candidats politiques ou toute autre personne ayant la capacité d'influencer des décisions gouvernementales.
- Nous n'offrons aucun objet de valeur à un client, un fournisseur ou un tiers, actuel ou potentiel, dans le but d'influencer de manière inappropriée toute décision commerciale ou pour obtenir ou conserver un marché.
- Nous n'acceptons aucun objet de valeur de la part d'un client, d'un fournisseur ou d'un tiers, actuel ou potentiel, dans le but d'influencer de manière inappropriée notre prise de décision commerciale ou de proposer un prix commercial inapproprié.
- Nous ne versons pas de « paiements de facilitation » ou de paiements de tout ordre de grandeur directement à des fonctionnaires pour accélérer des actions gouvernementales de routine, telles que l'octroi d'un visa ou d'un permis de travail, à l'exception des cas où la sécurité des personnes est compromise. Toutefois, cela doit être immédiatement signalé au service mondial de conformité et d'éthique.
- Nous comprenons que les lois de nombreux pays, y compris les États-Unis, interdisent et punissent les actes de fraude et de corruption. La violation de notre politique ou de toute loi en vigueur peut entraîner des mesures disciplinaires importantes et de graves sanctions pénales et civiles, tant pour Ecolab que pour les employés contrevenants.



## QU'EST-CE QU'UN POT-DE-VIN ?

Un pot-de-vin peut être tout objet de valeur donné ou accepté pour influencer une décision commerciale. Il peut s'agir d'argent liquide, de cartes-cadeaux, de cadeaux, de divertissements, de repas, de voyages, d'opportunités d'emploi, de remises, de l'annulation d'une dette, de dons ou de faveurs personnelles.





Nous ne permettons à aucune personne travaillant en notre nom, comme les agents, les représentants, les distributeurs ou tout autre intermédiaire tiers, de corrompre des fonctionnaires ou d'autres tiers, et nous suivons strictement nos [Politique et procédures mondiales de lutte contre la corruption](#) lorsque nous travaillons avec des tiers qui nous représenteront auprès de fonctionnaires ou d'autres partenaires commerciaux.

- Nous suivons strictement nos [Politique et procédures mondiales de lutte contre la corruption](#), même si la législation ou les coutumes locales semblent autoriser des exigences moins strictes, et même si des affaires peuvent être perdues en raison du respect de cette politique et des procédures qui y sont liées.
- Nous tenons des livres et des registres exacts qui reflètent honnêtement nos activités commerciales, et nous demandons à tout représentant ou tiers travaillant pour Ecolab de tenir également des livres et des registres exacts des activités commerciales qu'ils mènent en notre nom.
- Nous signalons nos préoccupations au [service mondial de conformité et d'éthique](#) ou à la [ligne d'assistance du Code de conduite](#).

Veillez consulter nos [Politique et procédures mondiales de lutte contre la corruption](#) pour plus de détails.

#### QUESTION

Je discute des possibilités qui s'offrent à nous avec un agent étranger avec lequel nous n'avons jamais travaillé auparavant. Il dit qu'il peut obtenir des contrats avec une agence gouvernementale locale si nous l'engageons, mais nous devons travailler rapidement, par contre il ne semble pas intéressé à fournir des détails financiers et autres sur son entreprise. Dois-je m'inquiéter ?

#### RÉPONSE

Oui. Lorsqu'un tiers ne communique pas ses informations financières ou ne souhaite pas coopérer avec nos processus d'intégration et de diligence raisonnable, il s'agit d'un signal d'alarme. Si vous avez des questions sur le travail avec des tiers, veuillez contacter le service mondial de conformité et d'éthique.



# Nous soutenons la concurrence loyale

Ecolab soutient un marché équitable où la concurrence est basée sur la qualité de nos produits et services, sans se fonder sur des accords illégaux avec des concurrents ou sur un accès non autorisé aux informations des concurrents.

## COMMENT SOUTENONS-NOUS LA CONCURRENCE LOYALE ?

- Nous veillons à éviter toute conversation avec les concurrents sur les prix (y compris la baisse des prix), les clients, les marchés, les appels d'offres, les limites de production, les échanges réciproques et le développement de produits, ou toute autre discussion sur la coordination de nos activités.
- Nous contactons immédiatement le service mondial de conformité et d'éthique si nous nous trouvons dans des situations où de telles conversations avec des concurrents ont eu lieu (par exemple, lors d'événements d'associations commerciales).
- Nous ne nous engageons pas dans des ventes réciproques et n'acceptons pas d'acheter des produits ou des services en échange de l'acceptation par l'autre partie d'acheter des produits d'Ecolab.
- Nous ne recueillons pas d'informations sur la concurrence par des moyens contraires à l'éthique ou illégaux, tels que l'espionnage, le cambriolage, le vol, l'écoute électronique ou l'accès aux données ou au courrier électronique des concurrents, ou encore l'entretien ou l'embauche d'employés d'un concurrent dans le but de découvrir des informations confidentielles ou exclusives.
- Nous savons que les lois de nombreux pays, y compris les États-Unis, imposent des sanctions pénales sévères aux personnes qui violent les lois antitrust ou les lois sur la concurrence. Les violations des lois antitrust ou des lois sur la concurrence peuvent également entraîner des amendes substantielles pour Ecolab et les employés contrevenants.
- Nous contactons le service mondial de conformité et d'éthique avant de discuter d'un emploi avec des employés anciens ou en exercice de nos concurrents ou de les embaucher, ou si nous avons des questions concernant un contact avec un concurrent ou la collecte d'informations sur la concurrence.

Veuillez consulter notre [Politique antitrust](#) pour plus de détails.

## QU'ENTEND-ON PAR « INFORMATIONS SUR LA CONCURRENCE » ?

Les informations sur la concurrence sont des informations sur les concurrents qui peuvent nous aider à évaluer leurs produits, services et méthodes de marketing. Ecolab recueille les informations sur la concurrence conformément à la loi.

## QUESTION

Je travaille avec une consultante qui avait auparavant un contrat avec notre concurrent sur un marché où nous voulons nous développer. Elle a une liste de clients potentiels qu'elle a élaborée au cours de son travail chez notre concurrent et qu'elle aimerait partager avec moi. Est-il acceptable de recevoir cette liste dans la mesure où elle n'est pas un employé de notre concurrent ?

## RÉPONSE

Vous devez contacter le service mondial de conformité et d'éthique et expliquer la situation avant d'accepter toute information sur les concurrents. La liste de clients pourrait appartenir à notre concurrent, ce qui signifie que la recevoir du consultant pourrait enfreindre nos politiques et peut-être enfreindre la loi.







## QUELS CONTRÔLES COMMERCIAUX DEVONS-NOUS OBSERVER ?

Nous suivons des règles de conformité en matière d'exportation qui contrôlent ce que nous exportons et comment nous le faisons, des sanctions commerciales qui limitent avec qui nous pouvons commercer, des règles de conformité en matière d'importation qui réglementent les biens importés et des lois anti-boycott qui interdisent de se conformer à des boycotts étrangers non sanctionnés.

# Nous respectons les exigences en matière de commerce transfrontalier

Ecolab respecte l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de commerce et de sanctions.

## COMMENT MENONS-NOUS NOS ACTIVITÉS AU-DELÀ DES FRONTIÈRES ?

- Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables en matière d'exportation, y compris toutes les exigences en matière de documentation, d'autorisation et de licence, ainsi que toutes les restrictions relatives à l'exportation et à la réexportation de certaines marchandises, technologies et logiciels.
- Nous nous informons sur les réglementations en matière d'exportation qui limitent ce qui est exporté, où et à qui, ainsi que sur les autorisations et licences appropriées pour l'exportation, et nous demandons l'aide du service des affaires réglementaires ou du service mondial de conformité et d'éthique si nous avons des questions sur ces exigences.
- Nous comprenons que les « transactions assimilées à des exportations » vers des ressortissants étrangers peuvent se produire même aux États-Unis, par exemple, lorsqu'un ressortissant étranger visite une installation d'Ecolab et examine notre technologie.
- Nous respectons toutes les sanctions économiques et les embargos commerciaux américains, ainsi que

les autres sanctions internationales conformes à la législation américaine, qui s'appliquent aux personnes, entreprises ou pays qui ont été sanctionnés pour des raisons de terrorisme, de sécurité nationale ou d'autres raisons de politique étrangère.

- Nous respectons toutes les lois applicables en matière de douane et d'inventaire chimique, y compris la documentation, l'étiquetage, la classification tarifaire et l'évaluation des articles importés tels que les biocides, les médicaments et les équipements médicaux.
- Nous ne coopérons ni ne participons à aucun boycott étranger d'entreprises, de pays ou d'individus qui ne sont pas sanctionnés ou approuvés par les États-Unis.
- Nous ne fournissons pas aux pays boycottés d'informations sur toute personne concernant sa race, sa religion, son sexe, son origine nationale ou ses relations d'affaires.
- Nous signalons nos préoccupations à l'aide des méthodes de signalement disponibles.

Veillez consulter notre [Politique mondiale de conformité commerciale](#) et la [Politique mondiale relative aux pays et personnes sensibles](#) pour plus de détails.



# Nous protégeons l'environnement

Ecolab s'engage à protéger notre environnement commun.

## COMMENT PROTÉGEONS-NOUS L'ENVIRONNEMENT ?

- Nous nous efforçons de suivre et de promouvoir nos valeurs et de faire progresser la justice environnementale en réduisant l'impact environnemental de nos opérations mondiales, en ayant un impact positif sur les communautés où nous opérons, et en mesurant et en affinant continuellement notre programme.
- Nous suivons nos politiques et procédures lorsque nous générons, manipulons, stockons, transportons et éliminons des déchets, et nous nous efforçons d'éliminer ou de minimiser les déchets, de même que de les recycler et de les réutiliser.
- Nous signalons nos préoccupations à l'aide des méthodes de signalement disponibles.

Veuillez consulter notre [Politique mondiale de gestion des déchets](#), notre [Politique de gestion de l'eau](#) et notre [Politique en matière de changement climatique](#) pour plus de détails.

## QUEL EST LE RÔLE D'ECOLAB DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ?

En plus de mener nos activités dans le respect de l'environnement, nous nous efforçons de protéger ce qui est vital, notamment en fournissant des produits et des solutions durables et responsables aux communautés que nous servons.





## Nous nous engageons dans les activités politiques de manière responsable

Ecolab encourage les employés à être actifs dans leurs communautés, mais les employés ne peuvent pas prétendre représenter Ecolab dans leurs activités politiques personnelles. Grâce à des processus formels, Ecolab apporte certaines contributions politiques conformément à la loi en vigueur et sous réserve des contrôles de notre politique mondiale de contribution politique. Ecolab divulgue également ses contributions politiques sur [ecolab.com](https://www.ecolab.com).

### COMMENT LES EMPLOYÉS PEUVENT-ILS S'ENGAGER DE MANIÈRE RESPONSABLE DANS DES ACTIVITÉS POLITIQUES ?

- Nous ne prétendons jamais représenter Ecolab ni fournir de contributions politiques au nom d'Ecolab sans l'approbation expresse du service des relations gouvernementales et sans coordination avec ce dernier.
- Nous n'utilisons les ressources ou les installations d'Ecolab pour des activités politiques qu'avec l'approbation expresse du service des relations gouvernementales et du service juridique et en coordination avec eux.

- Nous indiquons toujours clairement que les opinions politiques que nous exprimons ou les activités politiques dans lesquelles nous nous engageons reflètent nos opinions personnelles et non celles d'Ecolab.
- Nous [divulguons](#) à la société tout poste gouvernemental que nous occupons éventuellement en tant que personne élue ou nommée, par le biais de notre processus de divulgation des conflits d'intérêts.
- Nous signalons nos préoccupations à l'aide des méthodes de signalement disponibles.

Veillez consulter notre [Politique mondiale relative aux contributions politiques](#) pour plus de détails.

### QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DE LOBBYING D'ECOLAB ?

Le service des relations gouvernementales d'Ecolab gère tous les contacts importants avec l'État américain, y compris le lobbying ou les témoignages. En dehors des États-Unis, tous les efforts de lobbying auprès du gouvernement doivent être approuvés par le responsable des relations avec le gouvernement de la région concernée et être conformes aux réglementations mondiales et locales stipulées par le service juridique.

# 5

## Comment nous travaillons pour Ecolab



# Nous évitons tout conflit d'intérêts

Ecolab attend des employés qu'ils travaillent dans le meilleur intérêt de l'entreprise et qu'ils évitent les situations où leur intérêt personnel entre en conflit avec les intérêts d'Ecolab.

## COMMENT ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ?

Nous pouvons considérer les conflits d'intérêts selon trois catégories principales.

### 1. Relations

- Nous obtenons au préalable l'approbation de notre manager et du service mondial de conformité et d'éthique :
  - Nous participons à toute embauche, promotion, mesure disciplinaire ou autre action du personnel concernant un membre de la famille ou une relation personnelle proche
- Nous informons immédiatement notre manager et le service mondial de conformité et d'éthique lorsque :
  - Un membre de la famille ou une relation personnelle proche travaille pour Ecolab ou pourrait chercher à travailler pour Ecolab
  - Un membre de la famille ou une relation personnelle proche travaille pour un concurrent, un client, un fournisseur ou un autre partenaire, ou possède une participation ou un intérêt de contrôle dans celui-ci
  - Nous ou notre famille immédiate possédons plus d'un pour cent (1 %) des actions en circulation de tout concurrent, fournisseur ou client d'Ecolab

### 2. Finances

- Nous obtenons au préalable l'approbation de notre manager et du service mondial de conformité et d'éthique :
  - d'accepter un emploi rémunéré ou non rémunéré en dehors d'Ecolab.
  - d'assumer tout rôle supplémentaire en dehors d'Ecolab, y compris un poste d'administrateur rémunéré ou non au sein d'une entreprise. En outre, l'approbation du directeur général est obligatoire pour l'obtention de tout poste ou poste d'administrateur dans une société publique.
  - de rechercher ou d'accepter tout poste gouvernemental par élection ou nomination.

### 3. Informations confidentielles et ressources Ecolab

- Nous ne profitons pas personnellement, et n'encourageons pas notre famille ou d'autres personnes à profiter, des opportunités commerciales ou des connaissances acquises dans le cadre de notre rôle à Ecolab pour un gain personnel.
- Nous n'assumons pas de rôles qui interfèrent avec nos devoirs et responsabilités chez Ecolab, qui nécessitent l'utilisation des installations, des ressources et du temps d'Ecolab, ou qui impliquent un travail pour ou au nom d'un concurrent d'Ecolab.

## QU'EST-CE QU'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS ?

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque l'intérêt personnel d'un employé, ou l'intérêt personnel d'un membre de sa famille ou d'un proche, peut entrer en conflit avec les intérêts d'Ecolab.

Une relation personnelle proche est un conjoint ou un partenaire domestique d'un membre de la famille immédiate d'un employé, un membre du même foyer, ou toute personne ayant une relation intime ou romantique avec l'employé.



Nous sommes conscients que les conflits d'intérêts potentiels peuvent être difficiles à résoudre et qu'il est préférable de poser des questions et de demander conseil au service mondial de conformité et d'éthique lorsque ces conflits potentiels se présentent.

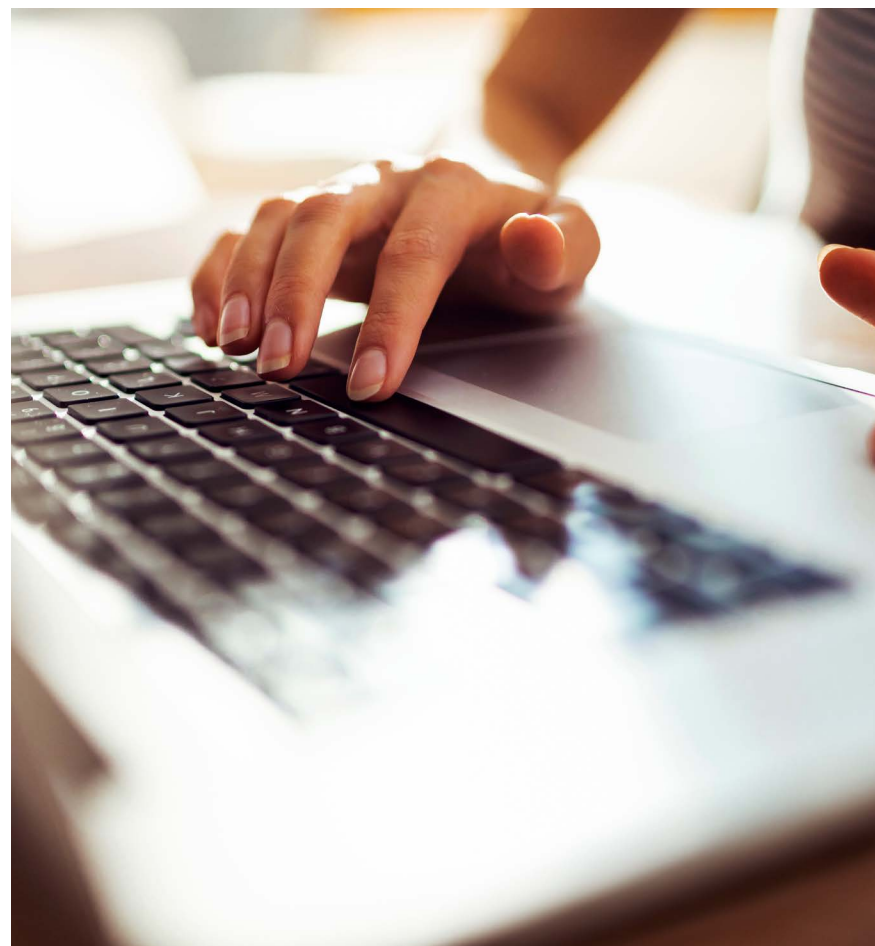
Utilisez le [formulaire de divulgation des conflits d'intérêts potentiels](#) pour obtenir une approbation préalable ou divulguez immédiatement tout conflit potentiel comme l'exige cette section.

#### QUESTION

J'ai reçu l'offre de travailler à temps partiel comme graphiste pour une autre entreprise. Ils sont d'accord pour que je travaille après les heures de bureau et pendant mes pauses déjeuner chez Ecolab. Serait-il acceptable que je dise « oui » ?

#### RÉPONSE

Avant d'accepter, vous devez faire part de cette opportunité à votre manager et au service mondial de conformité et d'éthique pour vous assurer qu'il n'y a pas de conflit potentiel avec votre rôle chez Ecolab. En outre, si vous travaillez pendant votre pause déjeuner, utiliserez-vous le réseau d'Ecolab pour communiquer et effectuer le travail de l'autre entreprise ? Il est possible qu'il y ait ici des conflits potentiels que vous n'avez pas envisagés.





## Nous échangeons des cadeaux des marques d'hospitalité et des divertissements de manière éthique

Ecolab reconnaît l'importance des cadeaux et des divertissements dans la conduite des affaires dans le monde entier, mais nous devons également nous assurer que nos dépenses en cadeaux et en divertissements sont appropriées et qu'elles reflètent de bonnes pratiques commerciales.



### COMMENT ÉCHANGER DES CADEAUX ET DES DIVERTISSEMENTS DE MANIÈRE RESPONSABLE ?

#### Offrir des cadeaux et des divertissements

- Nous n'offrons pas de cadeaux ou de divertissement dans le but d'influencer les décisions commerciales de nos clients, fournisseurs ou autres partenaires.
- Nous n'offrons pas de cadeaux ou de divertissements qui ne correspondent pas aux habitudes locales ou qui ne servent pas un objectif commercial légitime.
- Nous ne pouvons pas offrir à nos partenaires commerciaux de l'argent liquide, des équivalents d'argent liquide, tels que des cartes ou des bons d'achat, ou des prêts personnels.
- Nous devons comprendre les lois et nos politiques avant d'offrir des cadeaux ou des divertissements à des fonctionnaires. Voir [Nous ne participons pas à la fraude et à la corruption](#) pour de plus amples informations.
- Nous ne pouvons pas offrir de cadeaux ou de divertissements aux professionnels de la santé. Voir notre [politique mondiale d'interaction avec les professionnels de la santé](#) pour plus de détails.
- Nous ne pouvons pas offrir de cadeaux et de divertissements, à l'exception d'un repas symbolique, aux fournisseurs si nous sommes un employé de la chaîne d'approvisionnement. Voir la [politique mondiale en matière de cadeaux et de divertissements pour la Chaîne d'approvisionnement mondiale](#) for détails pour plus de détails.
- Nous ne pouvons pas offrir de cadeaux et de divertissements aux [employés de l'État américain](#).
- Nous ne pouvons pas offrir de cadeaux ou de divertissements qui pourraient être embarrassants ou nuire à la réputation d'Ecolab, ni offrir des divertissements dans des lieux inappropriés.
- Nous n'offrons pas de cadeaux ou de divertissements qui violent notre Code, nos politiques ou toute loi en vigueur, et nous suivons toutes les politiques locales concernant les cadeaux et les divertissements.
- Nous posons des questions et signalons nos préoccupations à l'aide des méthodes de signalement disponibles.

#### Accepter des cadeaux et des divertissements

- Nous n'acceptons aucun cadeau ou divertissement, quelle qu'en soit la valeur, destiné à influencer de manière inappropriée notre prise de décision au nom d'Ecolab.
- Nous ne pouvons pas accepter de nos partenaires commerciaux de l'argent liquide, des équivalents d'argent liquide, tels que des cartes cadeaux ou des bons, ou des prêts personnels.
- Nous posons des questions et signalons nos préoccupations à l'aide des méthodes de signalement disponibles

La direction locale d'Ecolab peut disposer de lignes directrices plus spécifiques sur l'offre et la réception de cadeaux. Consultez votre politique locale, votre représentant local des ressources humaines ou le service mondial de conformité et d'éthique pour obtenir des conseils supplémentaires.

Veillez consulter notre [politique mondiale en matière de voyages et de dépenses](#), notre [politique mondiale en matière de cadeaux et de divertissements pour la chaîne d'approvisionnement mondiale](#), notre [politique mondiale en matière d'interactions avec les professionnels de la santé](#) et notre [politique mondiale en matière de cadeaux, voyages, divertissements et repas](#) pour plus de détails.

## QU'EST-CE QU'UN CADEAU OU UN DIVERTISSEMENT APPROPRIÉ ?

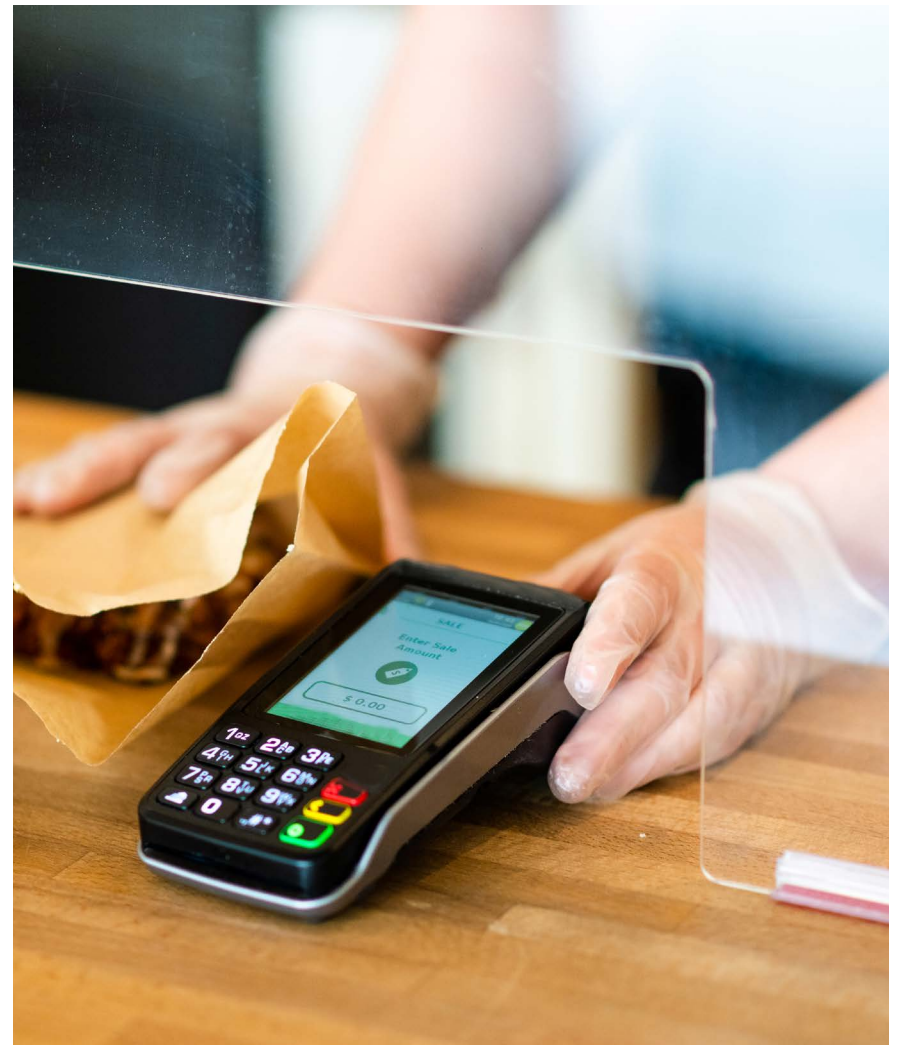
Les cadeaux appropriés sont de valeur nominale et les divertissements doivent être raisonnables en termes de coût, de quantité et de fréquence.

### QUESTION

L'un de nos clients a exigé un repas dans le restaurant le plus cher de la ville. Il prévoit également d'amener son épouse. Puis-je payer le repas ?

### RÉPONSE

Non. Nous ne pouvons pas fournir des repas extravagants aux clients. Nous ne pouvons pas non plus payer la participation d'une personne qui n'a pas un besoin professionnel légitime, comme un conjoint. Cela crée une situation dans laquelle votre crédibilité et la réputation d'Ecolab pourraient être ternies.





## QU'EST-CE QU'UNE INFORMATION CONFIDENTIELLE ?

Les informations confidentielles sont des informations sensibles, confidentielles ou exclusives d'Ecolab ou de nos clients, fournisseurs ou partenaires commerciaux qui doivent bénéficier des protections appropriées. En général, les informations sont considérées comme confidentielles et exclusives si elles ne sont pas accessibles au public.

## QU'EST-CE QUE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ?

La propriété intellectuelle, ou PI, désigne les actifs de valeur d'Ecolab, développés pour aider à l'innovation future, et comprend nos plans et stratégies de produits, brevets, marques commerciales, droits d'auteur, secrets commerciaux et savoir-faire.

# Nous protégeons les informations confidentielles

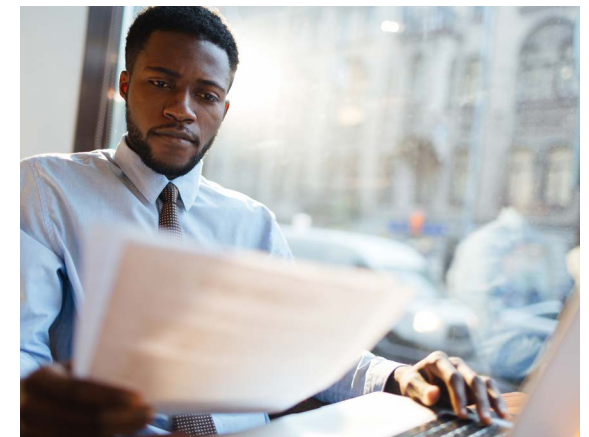
Ecolab accorde une grande importance à la protection des informations confidentielles et exclusives. Cela inclut notre propriété intellectuelle.

## COMMENT PROTÉGEONS-NOUS LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ?

- Nous protégeons les informations confidentielles et exclusives, telles que les stratégies à long terme, les plans de développement de produits, les dossiers du personnel, les plans de vente et de marketing, les plans de communication, les données financières, la propriété intellectuelle, la veille concurrentielle, les informations sur les clients, les plans d'acquisition ou de cession et les méthodes de fabrication, contre toute utilisation ou divulgation non autorisée.
- Nous ne permettons aucune utilisation ou divulgation non autorisée de nos informations confidentielles et exclusives, et nous suivons toujours toutes nos procédures de protection de l'information.
- Nous ne partageons aucune information confidentielle ou exclusive à moins que le destinataire n'ait un besoin commercial de savoir et que nous ayons obtenu les approbations obligatoires et mis en place tous les accords de confidentialité et de non-divulgation nécessaires.
- Nous protégeons également les informations confidentielles et la propriété intellectuelle que nous confions nos clients et partenaires commerciaux, et nous suivons nos politiques de sécurité en partageant les informations de tiers uniquement avec les employés d'Ecolab et certains partenaires commerciaux qui ont besoin de les connaître.

- Nous n'utilisons pas les informations confidentielles ou exclusives à des fins personnelles, que ce soit pendant notre emploi chez Ecolab ou après avoir quitté Ecolab.
- Nous consultons la [politique mondiale de propriété intellectuelle](#) si nous avons des questions sur l'utilisation de la propriété intellectuelle d'Ecolab.
- Nous signalons nos préoccupations à l'aide des méthodes de signalement disponibles.

Veuillez consulter notre [politique mondiale de sécurité de l'information](#) et notre [politique mondiale de propriété intellectuelle](#) pour plus de détails.



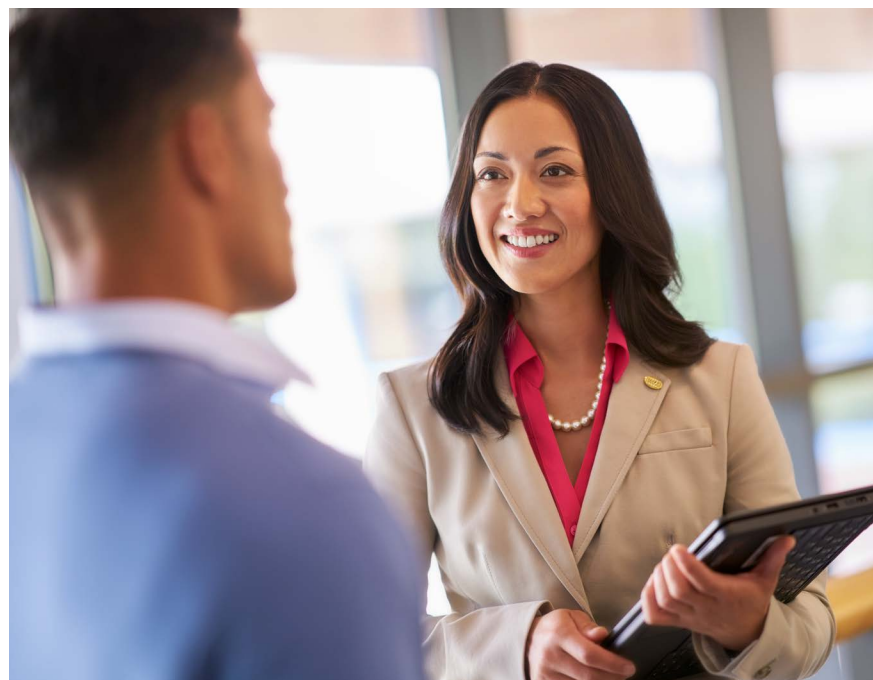
# Nous gérons nos partenaires commerciaux de manière responsable

Ecolab attend de ses partenaires commerciaux, y compris ses fournisseurs et autres partenaires, qu'ils adhèrent aux mêmes normes et principes que nous.

## COMMENT GÉRONS-NOUS NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX ?

- Nous effectuons un contrôle préalable approprié auprès de tous les nouveaux fournisseurs et autres partenaires commerciaux, conformément à nos normes d'approvisionnement éthique et à nos procédures d'achat et d'approvisionnement.
- Nous suivons nos politiques d'approvisionnement et veillons à ce que les dépenses et les frais des partenaires commerciaux soient raisonnables, nécessaires et liés à l'activité.
- Nous avons établi des exigences de conformité pour nos fournisseurs directs en ce qui concerne les minerais de conflit, la mise en œuvre de contrôles et de rapports, ainsi que la réalisation d'efforts d'approvisionnement appropriés, tout en fournissant à nos clients les données nécessaires pour faciliter leurs rapports sur les minerais de conflit.
- Nous attendons de tous nos fournisseurs et autres tiers qu'ils respectent les normes de base en matière de pratiques d'emploi - y compris l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé et de la discrimination - de santé et de sécurité, de protection de l'environnement, de lutte contre la corruption, de concurrence et d'utilisation et de déclaration des minéraux de conflit.
- Nous attendons de tous les tiers qui agissent en notre nom qu'ils suivent nos politiques et procédures et qu'ils se conforment à toutes les lois en vigueur.
- Nous signalons nos préoccupations à l'aide des méthodes de signalement disponibles.

Veuillez consulter notre [Code de conduite des fournisseurs](#), [Politique relative aux minéraux de conflit](#), [Politique mondiale d'approvisionnement](#) et nos [Politique et procédures mondiales de lutte contre la corruption](#) pour plus de détails.



## QUELLES SONT LES NORMES QUE DOIVENT RESPECTER LES PARTENAIRES COMMERCIAUX D'ECOLAB ?

Ecolab a établi des [normes d'approvisionnement éthique](#) qui comprennent la vérification, la certification, la responsabilité et la formation des fournisseurs pour leur permettre de répondre à nos attentes et de respecter notre [Code de conduite des fournisseurs](#).



## QU'EST-CE QUE LA SÉCURITÉ DES DONNÉES ?

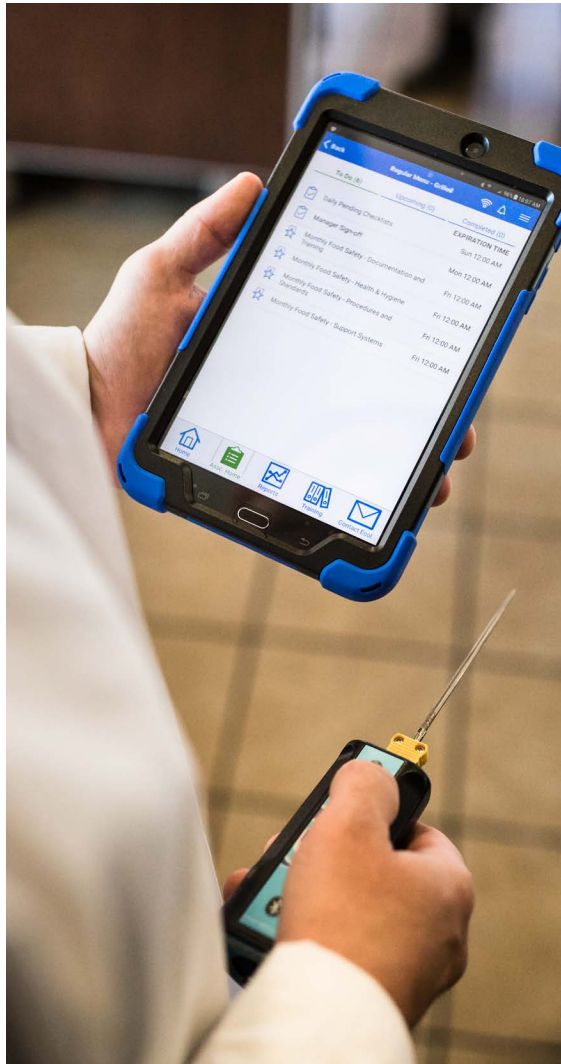
La sécurité des données est le processus que nous mettons en place pour protéger nos données et nos informations contre tout accès non autorisé.

## Nous assurons la sécurité de nos données

Ecolab prend la sécurité des données au sérieux et maintient des politiques et des procédures pour protéger les informations sensibles et confidentielles d'Ecolab et pour conserver en toute sécurité les informations sensibles et confidentielles de nos employés, clients, fournisseurs et partenaires commerciaux. Il est impératif que nous œuvrions tous pour que ces données ne se retrouvent pas entre de mauvaises mains. Ecolab dispose de politiques, normes et procédures strictes pour aider à protéger les informations sensibles ou confidentielles, y compris les données électroniques stockées dans nos systèmes.

### COMMENT SÉCURISONS-NOUS NOS DONNÉES ?

- Nous suivons toutes nos politiques, normes et procédures de sécurité des données pour accéder aux données, les saisir, les manipuler, les stocker et les transférer, et nous n'accédons à nos informations sensibles et confidentielles que lorsque nous avons un besoin professionnel d'y accéder.
- Nous n'accordons l'accès aux données confidentielles ou aux informations sensibles qu'aux personnes qui ont besoin de les connaître dans le cadre de leur travail.
- Nous signalons immédiatement tout incident ou problème suspect en matière de technologie de l'information (TI) au service mondial d'assistance informatique d'Ecolab ou au centre de surveillance et d'escalade d'Ecolab (EMEC) par l'intermédiaire de la ligne d'assistance de la sécurité des informations (402-517-9865) ou de la messagerie du service de sécurité des informations ([informationsecurity@ecolab.com](mailto:informationsecurity@ecolab.com)).



## Nous protégeons les actifs d'Ecolab

Ecolab n'est en mesure de répondre aux besoins de ses clients et de poursuivre sa mission que grâce à l'utilisation et à la maintenance appropriées de ses actifs.

### COMMENT PROTÉGEONS-NOUS NOS ACTIFS ?

- Nous conservons et protégeons les actifs de notre entreprise et les utilisons à des fins professionnelles.
- Nous entretenons et gérons les actifs dont nous sommes responsables et les protégeons contre le vol, la perte, l'abus et la mauvaise utilisation.
- Nous comprenons que les réseaux, l'accès à Internet, le téléphone et les systèmes de messagerie électronique d'Ecolab sont destinés à des fins professionnelles, avec seulement une utilisation personnelle limitée et appropriée, comme détaillé dans notre [Politique mondiale d'utilisation acceptable des systèmes d'information](#) et notre [Politique mondiale relative aux réseaux sociaux](#).
- Nous comprenons qu'Ecolab peut surveiller notre utilisation des actifs électroniques et des réseaux d'Ecolab.
- Nous signalons toute préoccupation concernant l'utilisation abusive, le vol ou la perte des actifs d'Ecolab à notre manager ou au service informatique ou par le biais de la ligne d'assistance du Code de conduite.

#### QUESTION

Je travaille sur un projet personnel et j'ai besoin d'un outil spécifique que je n'ai pas chez moi. L'outil se trouve sur le site de mon usine, mais il n'est pas utilisé souvent. Est-ce acceptable si je ramène l'outil à la maison pour une seule nuit ?

#### RÉPONSE

Non. Il n'est pas approprié d'utiliser les actifs d'Ecolab pour des projets personnels.

#### QUELS SONT LES ACTIFS D'ECOLAB ?

Nos actifs comprennent nos matières premières, nos équipements, nos fournitures de bureau, nos actifs technologiques et électroniques, nos actifs financiers, y compris les cartes d'entreprise, nos installations et notre propriété intellectuelle.



## Nous luttons contre les délits d'initiés

Ecolab protège les informations importantes et non publiques et nous n'échangeons pas de titres ou ne conseillons pas à d'autres de le faire sur la base de telles informations.

### COMMENT ÉVITONS-NOUS LES DÉLITS D'INITIÉS ?

- Nous n'achetons ni ne vendons d'actions Ecolab, ni des actions de toute autre entreprise, si nous avons connaissance d'informations importantes, non publiques ou d'initiés.
- Nous ne renseignons pas et ne fournissons pas d'informations privilégiées à qui que ce soit.
- Nous demandons l'autorisation préalable du service juridique avant de négocier des titres Ecolab si nous sommes des cadres supérieurs ou des administrateurs d'Ecolab, ou si nous sommes des cadres supérieurs ou un initié désigné effectuant une transaction en dehors d'une période trimestrielle.
- Nous posons des questions et contactons le service juridique si nous ne sommes pas sûrs des lois sur les délits d'initiés et de la manière dont elles s'appliquent à notre situation individuelle.
- Nous signalons nos préoccupations à l'aide des méthodes de signalement disponibles.

Veillez consulter notre [Politique mondiale en matière de délits d'initiés](#) pour plus de détails.

### QU'EST-CE QU'UN DÉLIT D'INITIÉ ?

Le délit d'initié est la négociation des titres d'une entreprise par des personnes ayant accès à des informations privilégiées, c'est-à-dire des informations importantes et non publiques concernant l'entreprise.

# Nous tenons des registres exacts

Les registres d'Ecolab doivent toujours refléter de manière exacte et complète les activités que nous menons.

## COMMENT CONSERVONS-NOUS DES REGISTRES EXACTS ?

- Nous tenons des registres complets, exacts et opportuns qui ne sont jamais trompeurs, incomplets ou destinés à masquer les faits.
- Nous tenons des registres comptables et des états financiers conformes à toutes les exigences légales et aux principes comptables généralement acceptés, conformément à notre [Politique mondiale de comptabilité et de contrôle](#).
- Nous ne conservons pas de fonds ou d'actifs non comptabilisés ou « hors livres ».
- Nous sommes attentifs aux signaux d'alarme dans les transactions, tels que des demandes de paiement inhabituelles de la part d'un partenaire commercial ou une réticence à fournir des informations et nous signalons au [service juridique](#) toute activité que nous pensons être du blanchiment d'argent.
- Nous prenons des mesures pour nous assurer que toutes nos communications au public, y compris les rapports, les communiqués de presse et les communications aux analystes et aux actionnaires, sont exactes, opportunes et exemptes de toute déclaration fausse ou trompeuse.
- Nous créons, conservons et détruisons nos registres conformément à notre [Politique mondiale relative à la tenue des registres](#) et à notre [Calendrier mondial de conservation](#).
- Nous respectons les avis de « mise en suspens pour des raisons juridiques » et veillons à sauvegarder tous les registres associés à ces ordonnances.
- Nous contactons le [service juridique](#) lorsque nous avons des questions sur la tenue des registres, les « mises en suspens pour des raisons juridiques » ou tout autre rapport.
- Nous signalons nos préoccupations à l'aide des méthodes de signalement disponibles.

Veillez consulter notre [Politique mondiale en matière de voyages et de frais](#), notre [Politique mondiale de gestion des documents](#), notre [Programme mondial de conservation des documents](#), notre [Politique fiscale](#), notre [Politique mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent](#) et notre [Politique mondiale de comptabilité et de contrôle](#) pour plus de détails.

## QUELS DOCUMENTS CONSERVONS-NOUS ?

Nous conservons des documents relatifs à nos activités, qui peuvent inclure des documents comptables, des états financiers, des rapports, des informations sur les clients, des informations exclusives, des e-mails, des contrats et d'autres données et informations, quel que soit leur format.

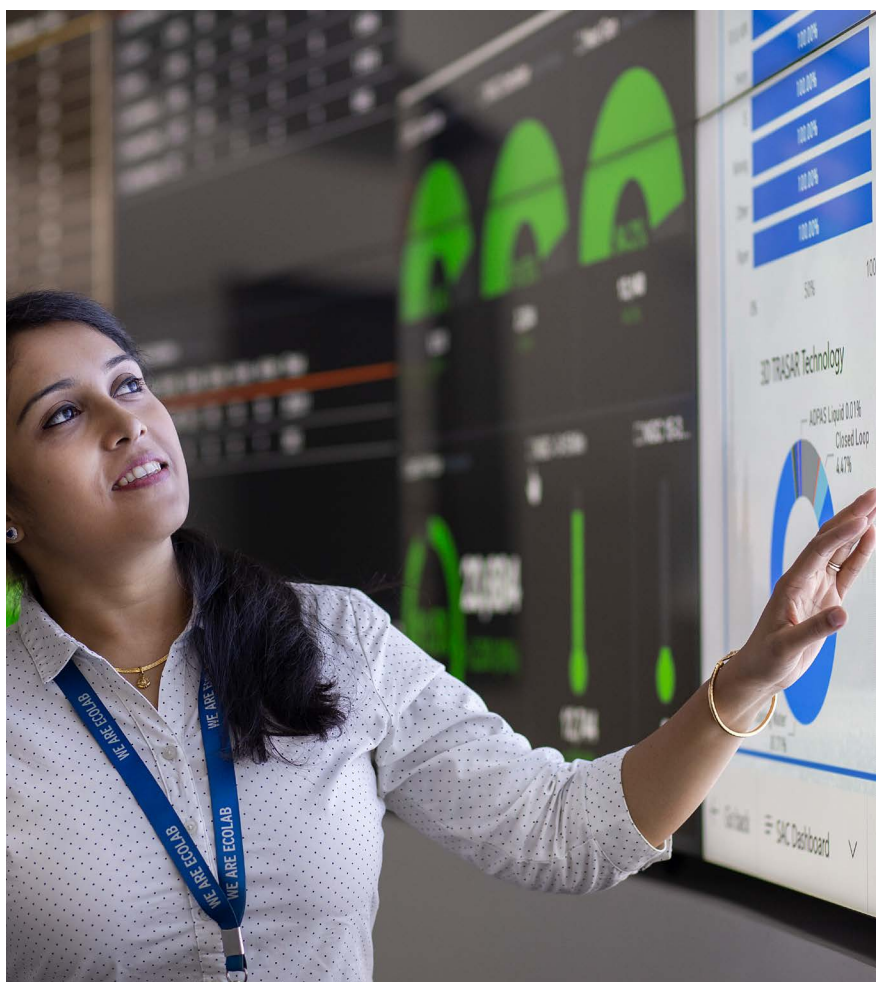
### QUESTION

J'étais récemment en voyage d'affaires et j'ai dépensé de l'argent liquide pour plusieurs repas, courses en taxi et le paiement d'autres frais. J'étais occupé et je n'ai pas collecté de reçus, alors à mon retour, j'ai recréé des reçus au meilleur de ma mémoire pour les joindre à ma note de frais afin de justifier l'argent que j'avais dépensé. J'ai parlé de la situation à ma manager et elle m'a dit de présenter la note de frais et les reçus recréés pour qu'elle les approuve. Est-ce une proposition acceptable ?

### RÉPONSE

Non. Tous les documents commerciaux d'Ecolab, y compris les reçus de votre voyage, doivent être exacts, complets et jamais fabriqués. Vous ne devez pas soumettre les reçus recréés.





Les actions de notre entreprise sont cotées à la Bourse de New York (NYSE). En tant qu'entreprise cotée en bourse, Ecolab est soumise aux lois américaines sur les valeurs mobilières administrées par la Commission des valeurs mobilières et des changes (Securities and Exchange Commission, SEC) et aux règles du NYSE, auxquelles nous devons tous nous conformer. Si les déclarations faites par Ecolab dans les états financiers, les communications ou les dépôts auprès de la SEC ou du NYSE sont matériellement fausses ou trompeuses, l'entreprise et les employés impliqués peuvent faire l'objet de sanctions civiles et pénales.

- Par conséquent, les informations communiquées au public investisseur, y compris les rapports périodiques, les communiqués de presse et les communications aux analystes et aux actionnaires, doivent être exactes et opportunes.
- Nous ne devons jamais faire de déclarations ou d'omissions volontairement ou délibérément fausses ou trompeuses dans les divulgations, rapports ou déclarations d'enregistrement d'Ecolab déposés auprès de la SEC ou du NYSE ou de toute autre bourse sur laquelle les titres d'Ecolab sont cotés. En outre, chacun d'entre nous est tenu de coopérer si des auditeurs internes ou externes posent des questions ou demandent des informations.
- Les cadres supérieurs et les professionnels de la finance et de la comptabilité d'Ecolab, dirigés par notre PDG, notre directeur financier et notre contrôleur d'entreprise, jouent un rôle important pour s'assurer que nos registres financiers et nos divulgations sont complets, précis et opportuns. En plus d'adhérer à toutes les dispositions du présent Code et à celles de toutes les politiques, procédures et manuels connexes, nos cadres supérieurs et nos employés de la finance et de la comptabilité doivent agir de bonne foi et avec le soin, la compétence et la diligence nécessaires, sans déformer les faits importants ni permettre que leur jugement indépendant soit subordonné.

# Nous communiquons de manière appropriée

Pour améliorer et préserver notre réputation, nous devons communiquer de manière positive, véridique et cohérente, en parlant d'une seule voix.

## COMMENT COMMUNIQUONS-NOUS DE MANIÈRE APPROPRIÉE ?

- Nous ne partageons pas d'informations confidentielles ou exclusives publiquement ou sur les réseaux sociaux.
- Nous devons toujours être prudents lorsque nous discutons de questions commerciales en dehors d'Ecolab ou dans un forum public.
- Nous nous rappelons que notre Code et nos politiques s'appliquent également aux activités en ligne et que ce que nous publions sur les réseaux sociaux peut avoir un impact durable sur nous, nos clients et Ecolab.
- Nous nous assurons qu'il est clair que nous parlons pour nous-mêmes et non pour Ecolab lorsque nous utilisons les réseaux sociaux.
- Nous transmettons toute demande d'analystes ou d'investisseurs à notre service des relations avec les investisseurs.
- Nous soumettons tous les communiqués de presse, articles de presse et autres contenus éditoriaux à l'équipe Global Communications afin qu'elle les examine avant leur diffusion au public.
- Nous contactons l'équipe Global Communications avant d'accepter une invitation à prendre la parole ou à faire une présentation devant un public au nom d'Ecolab, y compris toute présentation lors de conférences techniques.
- Nous parlons à notre manager ou contactons l'équipe Global Communications si nous avons des questions sur les communications ou l'utilisation des réseaux sociaux.
- Nous signalons nos préoccupations à l'aide des méthodes de signalement disponibles.

Veuillez consulter notre [Politique mondiale d'interaction avec les médias](#), notre [Politique mondiale relative aux réseaux sociaux](#) et notre [Politique mondiale de communication externe](#) pour plus de détails.



## QU'EST-CE QUE L'ÉQUIPE GLOBAL COMMUNICATIONS ?

L'équipe Global Communications, qui fait partie de Global Marketing & Communications, est chargée de gérer la réputation d'Ecolab. L'équipe gère également les canaux de réseaux sociaux de l'entreprise et répond aux questions des parties prenantes externes, notamment les médias. Pour maintenir la cohérence de nos communications publiques, nous transmettons les demandes des médias à cette équipe.





© 2023 Ecolab USA Inc. Tous droits réservés.